



Pont-de-l'Arche

Éclairage public à la demande une solution pour réduire la pollution lumineuse

4 200 habitants
935 hectares
Lauréat TEN 2020
Communauté d'agglomération
Seine Eure (27)

L'ESSENTIEL

La ville éteint son éclairage public de 23h à 5h sur une zone couvrant les trois quarts de la commune. Les habitants ont la possibilité de rallumer les lampadaires selon leurs déplacements à partir d'une application jallume.fr dont tout le dispositif est imaginé par un habitant de... Pont-de-l'Arche.

Chaque armoire électrique est équipée d'une horloge astronomique reliée à l'application par l'intermédiaire d'un programme. Chaque promeneur se géolocalisant sur l'application déclenche l'éclairage de la zone pour 15 minutes.

Après avoir testé le dispositif, la ville décide de confier la gestion de l'éclairage public à l'entreprise Odelco, créée pour l'occasion. Outre l'éclairage à la demande, l'entreprise offre bien d'autres services pour la collectivité. Pont-de-l'Arche réalise des économies financières et énergétiques tout en limitant la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité nocturne.

L'ORIGINE DU PROJET

En 2016, Pont-de-l'Arche décide d'éteindre son éclairage public la nuit pour réaliser des économies financières et énergétiques tout en limitant la pollution lumineuse. Le sujet est sensible pour les habitants qui y voient une source d'insécurité. Un Archépontain cherche alors une solution qui satisfera la plupart des habitants : extinction de l'éclairage la nuit avec possibilité de rallumer les lampadaires temporairement. Les systèmes de détection (piétons, vélos, voitures) et allumage automatique des candélabres existent mais cette innovation reste coûteuse et demande un équipement pour chaque lampadaire.

EN CHIFFRES

Extinction de
l'éclairage public
de **23h à 5h**

7 000 €
d'économies
chaque année
(20 % d'économies)

Une expérience
de bientôt
5 ans

6 500
utilisateurs
depuis le lance-
ment du service
en 2016



L'ACTION PAS À PAS

Découvrir un nouveau service

Une fois son idée conceptualisée, Olivier Bozzetto est bien décidé à en faire profiter sa commune. L'ingénieur présente son prototype aux élus lors d'un Conseil municipal. Les représentants de la commune sont rapidement convaincus ainsi que les services techniques.

Expérimenter avant de se lancer

Un essai est mené dans un quartier de la commune pendant deux mois : pas d'éclairage public entre 23h et 4h du matin, mais la possibilité d'allumer les lampadaires à la demande depuis un smartphone. Les habitants concernés ont reçu un [flyer](#) dans leur boîte aux lettres les invitant à tester ce service et allumer les candélabres du quartier au gré de leurs déplacements. Le retour des Archépointains est positif. Sur une période de 15 jours, 360 kw/heure sont économisés.

Choisir les quartiers qui vont bénéficier du service

À l'issue de cet essai, une réflexion est conduite pour étendre le dispositif à d'autres secteurs de la commune. La municipalité décide finalement de généraliser cette démarche à toute la commune et sur une plage horaire de 23h à 5h du matin. Elle dresse la cartographie du réseau d'éclairage public afin de choisir les modalités d'extinction selon les quartiers. Trois zones resteront éclairées :

- l'hypercentre,
- la rue principale attenante à la Caserne des pompiers et à la Gendarmerie nationale,
- la départementale D 6015 pour sécuriser le trafic routier.

Établir une convention

Le projet se dessine de mieux en mieux et se concrétise avec la convention signée entre la municipalité et l'entreprise Odelco, créée pour l'occasion. Celle-ci s'engage sur un forfait pour équiper la commune et administrer l'ensemble du service.

Équiper une grande partie de la commune

15 des 26 armoires électriques sont équipées d'horloges astronomiques connectées par l'entreprise. Une fois le système installé, les agents de la commune ont la possibilité de prendre la main sur les armoires électriques par l'intermédiaire de leur téléphone, d'un ordinateur ou d'une tablette. Cela permet au système d'être très souple et réactif. Par exemple, en cas d'accident ou de manifestations nocturnes, un quartier entier peut être allumé instantanément par l'agent d'astreinte. À l'inverse, il est possible d'augmenter la durée d'extinction comme ce fut le cas lors des confinements et couvre-feu liés à la crise sanitaire Covid 19 où Pont-de-l'Arche a éteint entre 21h et 5h du matin.



Depuis que Pont-de-l'Arche offre un éclairage public à la demande, les habitants entendent de nouveau les chouettes hululer.



Communiquer auprès des habitants

L'extinction de l'éclairage public est un sujet sensible pour les habitants. Expliquer les enjeux, le projet, rassurer sur les sentiments d'insécurité qu'éprouvent certains habitants, sont des étapes primordiales à ne pas négliger. Si la solution "J'allume ma rue" est un bon compromis entre l'extinction totale et l'allumage permanent de l'éclairage public, il est nécessaire de communiquer sur cette nouvelle démarche dans laquelle s'engage la commune et de renseigner sur la manière d'utiliser le service. La ville de Pont-de-l'Arche a communiqué avec des [flyers](#) dans les boîtes aux lettres, à l'aide des [publications](#) dans le journal de la ville et sur les réseaux sociaux. Régulièrement, la Ville informe sur ce sujet. Elle a sensibilisé les seniors à l'utilisation de l'application lors du festival du Développement Durable de la commune. L'adhésion des Archépointains est rapide. Point positif, les habitants redécouvrent les chants et les cris des animaux nocturnes. Depuis que Pont-de-l'Arche offre un éclairage à la demande, les habitants entendent de nouveau les chouettes hululer.



COMMENT ça marche ?

Aller sur le site web "[j'allume ma rue](http://jallume.ma.rue)" depuis un smartphone et cliquer sur l'ampoule qui apparaît à l'écran. Grâce au système de géolocalisation (et si vous êtes à Pont-de-l'Arche), les lampadaires s'allument automatiquement en suivant l'itinéraire emprunté (par le téléphone connecté) et s'éteignent automatiquement au bout de quinze minutes. Aucun traçage des habitants : le système est anonyme, un numéro unique est généré pour chaque téléphone qui utilise le site web. Et c'est tout.

1493

utilisateurs en
2020

9800

allumages de
l'éclairage public
en 2020

26

armoires
électriques
réservées à
l'éclairage public

LE PARTENAIRE, Odelco

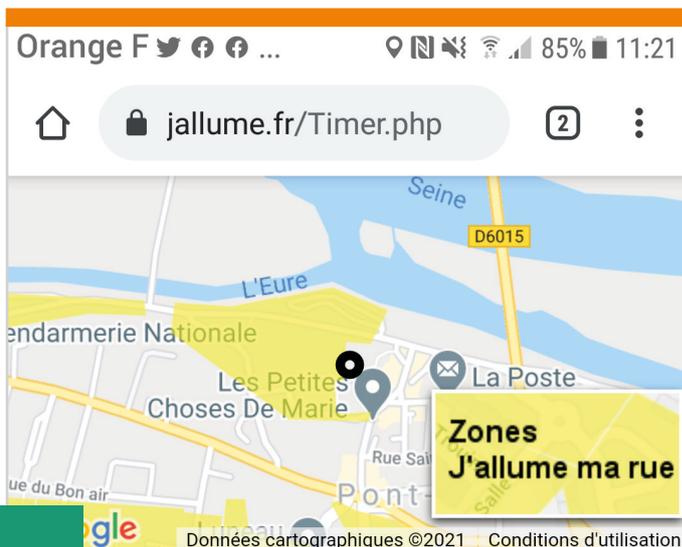
Odelco propose une gamme de forfaits aux collectivités. Toutes les installations d'éclairage public existantes sont compatibles. Le produit s'adapte à tous les types d'armoires électriques de l'éclairage public. Son installation s'intègre très facilement dans l'armoire. L'investissement est minime et les économies sont visibles rapidement.

Odelco

Olivier Bozzetto
15 rue O. des Bordeaux
27340 Pont-de-l'Arche
Tél. : 06 13 62 06 97
odelco@free.fr

5 RAISONS POUR AGIR

- 1 Réduire ses dépenses énergétiques.
- 2 Préserver la biodiversité.
- 3 Réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et lutter contre les changements climatiques.
- 4 Redécouvrir la quiétude de la nuit.
- 5 Et aussi... Soutenir l'innovation d'un Normand résidant à Pont-de-l'Arche !



J'allume ma rue.



Fin dans : 1mn 48s

Position courante (lat, lon) :
49.30538, 1.15517

Precision :

POUR VOUS, la formation Trame noire

L'ANBDD propose une formation à destination des élus et agents de collectivité sur la lutte contre la pollution lumineuse afin de limiter les nuisances sur les êtres vivants et préserver le ciel étoilé.

Cette formation vous donne les clés pour connaître la réglementation en vigueur, réduire l'impact de l'éclairage sur votre territoire c'est-à-dire éclairer ce qu'il faut, quand il faut et où il faut, et bien communiquer auprès de vos administrés.

<https://www.anbdd.fr/biodiversite/collectivites/les-formation>

Vous êtes intéressés par cette formation ?

Contactez **Tiphaine NOGUES**, chargée de mission Stratégies et programmes régionaux - Réseau Trame verte et bleue

tiphaine.nogues@anbdd.fr - 02 35 15 78 14

ANBDD - Atrium - 115 bd de l'Europe - 76100 Rouen

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Dresser l'état des lieux du matériel (technologie des luminaires, nombre d'armoires et de départs).
- ▶ Concevoir la cartographie du réseau d'éclairage public avant la mise en place du système.
- ▶ Communiquer en amont du projet. Ne pas hésiter à rendre visite aux habitants indécis ou méfiants.

PERSPECTIVES

La municipalité va étendre le dispositif à l'hypercentre, modifier les couleurs des LEDs en optant pour des tons plus chauds moins impactants pour la biodiversité et réduire l'intensité lumineuse de l'éclairage notamment sur l'axe traversant qui abrite la caserne des pompiers et la gendarmerie nationale. Pont-de-l'Arche a aussi l'ambition de limiter l'impact de l'éclairage extérieur dans les bâtiments publics qu'elle construit ou rénove.

UN DOCUMENT pour rester éclairé !



Aménagement, urbanisme, biodiversité, éclairage : une série de fiches pratiques pour les différents acteurs
CEREMA, 2020

Série de fiches pour inciter à une nouvelle approche de l'éclairage, en intégrant les enjeux de biodiversité, d'usage et d'économie d'énergie.

CONTACTS

Cédric VIGUERARD, adjoint au Maire, Pont-de-l'Arche Équipements, Voirie, Sécurité

✉ Cedric.viguerard@pontdelarche.fr

Tél. : 06 77 85 91 63

<https://www.pontdelarche.fr>

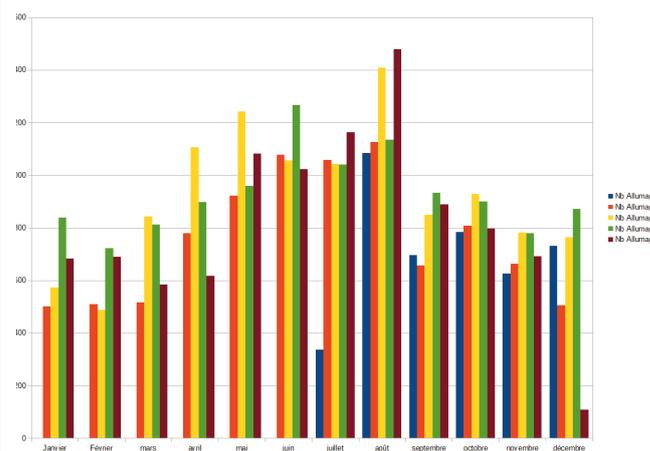
Olivier BOZZETTO, Odelco "J'allume ma rue"

✉ odelco@free.fr

Tél. : 06 13 62 06 97

<https://www.jallume.fr>

UN SERVICE utilisé



Répartition mensuelle de l'allumage de l'éclairage public à Pont-de-l'Arche de 2016 à 2020

- ▶ En moyenne 2 allumages/armoire/nuit.
- ▶ Ce nombre monte à 5 sur les quartiers plus denses en population (zones avec des immeubles par exemple).
- ▶ L'utilisation est plus importante pendant l'été.
- ▶ Baisse significative de l'utilisation du service lors du confinement de mars à mai 2020.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En modifiant les cycles naturels jour/nuit, l'éclairage nocturne perturbe le fonctionnement des espèces vivantes. La pollution lumineuse touche tous les groupes, tous les taxons et tous les milieux, en fragmentant ou supprimant des habitats, en perturbant le comportement des espèces, en altérant les repères des animaux (et des humains !).



Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable Janvier 2021

Rédaction : Catherine LARINIER (ANBDD) - mail : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 02 35 15 78 03

Relecture : Romain DEBRAY, Sophie LECUIT et Tiphaine NOGUES (ANBDD)

Photos/illustrations : Commune de Pont-de-l'Arche ; Odelco ; ANBDD

Remerciements à Cédric VIGUERARD et Anne-Sophie DE BESSEES (Pont-de-l'Arche) et à Olivier BOZZETTO (Odelco)

ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr